

*Assurance-chômage—Loi*

prestations sera réduite de cinq semaines, elle tombera de 42 à 37 semaines. Enfin, la période de pénalité pour les personnes qui quittent leur emploi sans raison valable sera de 12 semaines.

Le gouvernement nous dit que ses réformes bénéficieront aux travailleurs. Quelle effronterie! Les travailleurs bénéficieront-ils des plus longues périodes d'admissibilité, des plus courtes périodes de prestations et de la formation pour des emplois qui n'existent pas? Certainement pas.

L'argent du fonds de l'assurance-chômage est très bénéfique pour les régions moins développées du Canada. L'argent de ce fonds retourne dans les localités et aide les entreprises locales. Le projet de réforme du programme de l'assurance-chômage du gouvernement combiné aux compressions dans les programmes de développement régional, aux fermetures de bureaux de poste et de bases militaires et aux compressions à VIA Rail seront dévastateurs pour la région de l'Atlantique.

Les prestations de l'assurance-chômage ont toujours servi de stabilisateur dans les localités où le chômage est élevé. Les réformes de ce système devraient améliorer les conditions économiques au lieu de les empirer.

Le gouvernement transfère indiscutablement sa part du fardeau financier aux provinces. Ces dernières seront forcées de prolonger la durée de leurs projets visant à occuper des travailleurs et à leur permettre d'obtenir les semaines de travail nécessaires pour être admissibles aux prestations de l'assurance-chômage. Autrement, elles seront obligées d'accroître les fonds de leurs programmes d'assistance sociale pour pouvoir faire vivre les gens qui sont incapables de travailler suffisamment longtemps pour pouvoir être admissibles à l'assurance-chômage.

Dans les deux cas, elles seront forcées de faire des dépenses supplémentaires sans en avoir été prévenues préalablement. Le gouvernement n'a fait aucune étude d'impact pour voir combien de travailleurs seront affectés par ces changements. Deux provinces, la Colombie-Britannique et le Québec, ont déjà admis que les changements proposés par le gouvernement entraîneront une hausse de leurs dépenses au titre de l'assistance sociale.

Les modifications au régime d'assurance-chômage nuiront gravement à l'économie des régions rurales. Les industries locales qui emploient des travailleurs saisonniers juste assez longtemps pour leur permettre d'avoir droit aux prestations devront ou bien mettre ces travailleurs à pied avant qu'ils aient le nombre de semaines requis ou bien les garder plus longtemps. Les semaines supplémentaires nécessaires pour avoir droit aux prestations forceront ces entreprises à dépenser davantage en salaires, diminuant ainsi leur compétitivité. Comme la

concurrence est de plus en plus dure sur les marchés internationaux, cette augmentation des coûts leur fera du tort.

Le gouvernement a dit que le but premier de la réforme est de fournir de la formation. Même si nous estimons que la formation et le recyclage sont importants, nous pensons que l'initiative du gouvernement comporte de sérieux défauts. Dans bien des cas, les localités rurales n'ont qu'une industrie et les possibilités dont disposent les travailleurs sont très limitées. Il est plus que probable que la formation que le gouvernement veut donner forcera les travailleurs à quitter leur région pour trouver un emploi. Au lieu de préparer une politique globale de développement régional, le gouvernement a choisi d'augmenter les fonds de mobilité, pour aider les travailleurs à se réinstaller dans des régions où les possibilités d'emploi sont grandes, c'est-à-dire loin de la région atlantique.

J'estime que ce projet de loi est très important et qu'il devrait être examiné aussi complètement que possible. Cependant, c'est une notion qui semble échapper au gouvernement. Il a tout d'abord saboté une décision du Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration, qui voudrait voyager au Canada pour procéder à des consultations sur le C-21. La ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M<sup>me</sup> McDougall) a déclaré qu'elle n'avait consulté personne et qu'elle n'avait pas l'intention de le faire. Ensuite, après que quelques députés seulement aient pris la parole, le ministre de la Justice (M. Lewis) nous a avisé de son intention d'invoquer la clôture. Non seulement le gouvernement se moque des travailleurs en chômage, non seulement il utilise des arguments spécieux pour défendre ses réformes brutales, mais en plus il bafoue le Parlement et le processus démocratique.

• (2120)

[Français]

Monsieur le Président, nous avons regardé les raisons que le gouvernement utilise pour justifier sa réforme de la Loi sur l'assurance-chômage et nous devons en conclure que ces raisons ne font aucun sens. Il a érigé un château de cartes pour excuser son intempérance vis-à-vis les travailleurs. Comme vous le savez, monsieur le Président, le château de cartes ne tient pas debout. Or, je dois forcer le gouvernement à reconsidérer ce projet de loi et à faire tout son possible afin de prémunir les travailleurs du Canada avec un système d'assurance-chômage convenable.

[Traduction]

**M. Peter L. McCreath (South Shore):** Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir participer au débat. L'assurance-chômage, je regrette d'avoir à le dire, constitue un élément très important de l'économie de la région de l'Atlantique et même de la Nouvelle-Écosse et